



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-25

L'an deux mille dix-huit, à 10h

Le 10 juillet, à Montmédy

Date de convocation	13 juin 2018
Nombre de délégués :	
<ul style="list-style-type: none"> ● Titulaires ● Suppléants ● Présents ● Votes par procuration 	<p>45 Titulaires 45 Suppléants 24 Présents 2 votes par procuration</p>

Étaient présents :

M. François BUSSIERE
M. Philippe CLAUDE
M. Bernard PIERQUIN
M. Boris RAVIGNON
M. Daniel ROUMY
M. Pascal GILLAUX (Pv M. Dekens)
M. JC JACQUEMART
Mme Thérèse BERGER
M. Yvon HUMBLLOT
M. Régis RAOUL
M. Daniel COURTAUX
M. Claude LALLEMENT
M. JP CHABOUSSON

M. Jean PANCHER
M. Michel COURTOISIER
M. Patrick FLOQUET
M. Robert PASCOLO
M. Gilbert BOGARD
M. Michel NORMAND (Pv M. Wallendorff)
Mme Dominique HUMBERT
M. Edouard JACQUE
M. JF DAMIEN
M. Eric GILLARDIN
Mme Morgane PITEL

Objet de la délibération :

Adhésion à l'ANEB

Résultat du vote
<p>Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0</p>

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°18-25

Objet de la délibération :

Adhésion à l'ANEB

L'AFEPTB organise son évolution depuis maintenant plus de 3 ans. Plusieurs étapes ont été franchies, tant en termes de renforcement de communication sur l'action de l'AFEPTB et des EPTB, que de structuration d'une nouvelle association : l'Association Nationale des Élus des Bassins (ANEB), qui porte les mêmes objectifs que l'AFEPTB et qui permettra de les défendre de manière encore plus forte, aux côtés de tous les acteurs concernés, dans une dynamique d'ouverture et de co-construction.

La dernière assemblée générale du 15 décembre a validé le planning prévisionnel des prochaines étapes d'évolution de l'AFEPTB vers l'ANEB. Il est donc prévu une intégration de l'ensemble des activités de l'AFEPTB dans celles de l'ANEB d'ici à fin 2019. Un programme d'actions 2018 a été co-élaboré par l'AFEPTB et l'ANEB en ce sens.

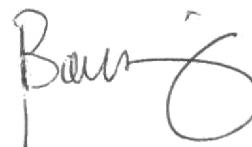
En application de ces décisions, il est proposé pour 2018 :

- de renouveler l'adhésion à l'AFEPTB avec les mêmes modalités que celles de 2017
- d'adhérer à l'ANEB en tant que membre associé de la catégorie 1, EPTB. La cotisation 2018 est gratuite pour les adhérents à l'AFEPTB, dans le cadre des conventions liant l'AFEPTB à l'ANEB.

Pour information, l'adhésion est fonction du montant des dépenses de fonctionnement des établissements. Pour l'EPAMA elle est actuellement de 3 000 € par an.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical décide d'adhérer à l'ANEB à partir de 2018.

le Président



Boris RAVIGNON

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 17/07/2018 à 10:35:47
Référence : 9d5b36218fc76bf741feacd618af478dcc4e875c